

Publié le 17 juillet 2014

Vienne : Une touche de participatif pour Sergies

Rodée au développement et à la gestion de parcs éoliens et solaires, Sergies impliquera les habitants de la Vienne et autres citoyens dans de nouveaux projets à travers trois modes de financement participatif. Un tournant pour la Sem qui est devenue un acteur clé de la Vienne dans le domaine des énergies renouvelables.



C'est une nouvelle dimension qu'apporte [Sergies](#) au développement de l'énergie éolienne et solaire dans la Vienne. Le spécialiste de l'énergie renouvelable, qui a mis en service son premier parc en 2008, s'ouvre au financement participatif. « La formule utilisée jusqu'à présent était classique, avec des emprunts bancaires et l'apport de fonds propres », explique Emmanuel Julien, président du directoire de la Sem. « Nous avons décidé début 2014, au sein du Groupe Energie Vienne et avec l'appui de nos élus, de mettre en œuvre des dispositifs de financement citoyen ». La démarche qui se met actuellement en place pour l'ouverture de nouveaux parcs éoliens et solaires, est un tournant pour Sergies. Une évolution jugée naturelle par les collectivités et par la Sem qui avait été sollicitée par des riverains dès la création de son premier parc éolien à Rochereau. « À l'époque, il n'était pas envisageable d'ouvrir le capital de Sergies à des actionnaires privés individuels », commente Emmanuel Julien. « Mais cette idée a fait son chemin. En amont de la loi sur la transition énergétique, les élus ont mis ce sujet à l'ordre du jour ».

Trois pistes de financement citoyen

La Sem s'intéresse aujourd'hui à trois modes de financement citoyen, tous à un stade avancé, dont l'un se concrétise déjà. Une convention a en effet été signée avec le Crédit agricole Touraine Poitou, l'un des actionnaires de Sergies : un million d'euros devrait être collecté par la banque verte auprès de ses sociétaires dans le cadre d'un dépôt à terme. L'argent sera investi dans le parc éolien de Voulême/Saint-Gaudent/Saint-Macoux/Lizant, le plus grand du département, dont la construction vient de s'achever. Les fonds seront mis à disposition du parc qui rémunèrera les comptes de chaque particulier souscripteur.

Autre piste : l'achat d'une société de projet avec l'accompagnement d'Energie partagée, association de financement citoyen. Un appel public à l'épargne a été lancé par la structure qui a collecté 6 M€ en deux ans pour des investissements en capital social dans des sociétés de projet. Ces fonds citoyens (20 %), associés à ceux de Sergies (80 %), serviraient à acheter le parc éolien de la Chapelle Montreuil (86) à Alstom. Le financement devrait être bouclé d'ici à la fin de l'année pour une construction et une mise en service du parc en 2015.

Une troisième voie de financement participatif se met en place, sur un projet photovoltaïque, à travers un partenariat avec Lumo. Cette société de Poitou-Charentes, spécialisée dans le crowdfunding, « lance via internet des appels à financement direct auprès des citoyens », précise Emmanuel Julien. Les investisseurs sont



rémunérés par un taux d'intérêt et le remboursement du capital. « Cette plateforme d'investissement responsable gère l'emprunt obligataire et toutes les relations avec les particuliers ». La formule pourrait être également utilisée dans l'éolien.